

40 av G. Perreau - Rivedoux Liens: 05 46 09 84 54 apportrivedoux.over-blog.fr Association loi 1901 du 08 juin 2003.

Président - rédacteur - mise en Page - illustration J-M. VICTOR Vice président V. MOTTE Secrétaire A. MARTIN Secrétaire adjoint J. FOLCH Trésorier J. CAMUS Trésorier adjoint B. MENIER Membres associés G. ANDRAULT M. ARBOLA J-P. FERRAND D. GERVIER C. VICTOR

#### Commerces

Sympathisants -MOTTE MARINE RÉ Rivedoux -COOPÉRATIVE MARITIME Rivedoux -Sté RÉTHAISE DE FILETS St Martin de Ré -OCÉANAUTIOUE St Martin de Ré -DÉPÔT DU MOTEUR L'Ile d'Elle (85) -PROMOCASH ZI Périgny (Carte d'accès chez le Président) -LES VIVIERS Resto. Rivedoux -TRANSAUTONOMIE Rivedoux -MAISON DE LA PRESSE Rivedoux

### **BULLETIN D'INFORMATION SEMESTRIEL**

### LE MOT DU PRÉSIDENT

Est-ce bien raisonnable?

- Huit années d'efforts pour obtenir un vrai port, élaboration d'une étude de requalification à cet effet et malgré tout, administrativement, nous en sommes encore aux préliminaires.

- Bientôt trois années de SCOT. L'extension de notre port en dépend et nous sommes toujours dans l'expectative.

- Les mouillages officiels sont réclamés par l'administration et pourtant, la toute dernière signature que doit fournir le comité des sites se fait toujours attendre.

Pourtant, après quelques démarches administratives menées au pas de charge, voilà que la baie de la Repentie sera prochainement comblée sur trente-cinq hectares et qu'une prétendue usine de broyage sera édifiée à quelques encablures de notre village!

Parallèlement, l'idée de l'instauration d'un parc marin allant de la Gironde à la Vendée fait son chemin. Naturellement, l'objet est d'instituer des réglementations drastiques pour la protection de la faune et de la flore, ce que et sans nul doute, la fameuse cimenterie précitée garantit aussi !...

Toujours à propos, alors que les zones existantes réservées à cet effet sont occupées très que partiellement, l'installation de nouvelles filières conchylicoles se profile à Malconche, l'une des plus belles plages Nord Est de l'Ile d'Oléron. Conséquences : Au moins mille hectares des espaces navigables du pertuis d'Antioche anéantis. Parc marin ou non, la pêche de loisir

Juillet 2011 Nº 6



se verra imposer des contraintes supplémentaires tel un permis peutêtre, pendant que la cueillette des coquillages sera interdite ça et là.

Au vu de cet échantillonnage non exhaustif que nos institutions régionales et nationales aidées par certaines associations souhaitent nous faire partager, je m'interroge: En fermant toujours un peu plus nos espaces de liberté, de villégiature et de loisirs, ne nous impose-t-on pas de protéger une nature à laquelle nous avons de moins en moins accès? Pourtant, qui mieux que ceux qui l'animent sont en mesure de prendre soin d'elle?

Entre l'édification d'un monstre de béton à portée de vue de nos plagistes et le refus de l'extension pour quelques ares supplémentaires du port de Rivedoux, n'y a-t-il pas deux poids, deux mesures ?

À ceux qui espèrent nous faire renoncer à la légitimité de disposer d'un vrai port à Rivedoux, je voudrais qu'ils sachent que les coups bas que nous essuyons ponctuellement sont pour nous des encouragements!

Alors, plus que jamais, tenons bon la barre et faisons notre possible pour que le bon sens l'emporte!

Chers adhérents, que la saison estivale vous soit douce et profitable et que comme pour nous, l'optimisme vous anime!

J-M. VICTOR

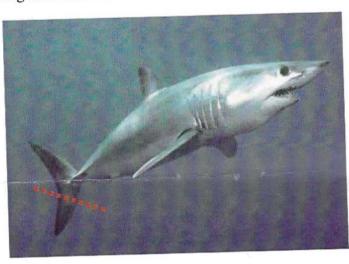
### INFOS GÉNÉRALES...

Arrêté du17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir

Art. 1<sup>er</sup>. - Le présent arrêté s'applique à la pêche maritime de loisir exercée sous toutes ses formes, à pied du rivage, sous-marine ou embarquée.

Il s'applique dans les eaux sous souveraineté ou juridiction Française.

Art. 2. - Dans la zone et pour les activités de pêche visées à l'article 1<sup>er</sup>, les spécimens des espèces pêchées dont la liste est annexée au présent arrêté doivent faire l'objet d'un marquage. Ce marquage consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale.



Art. 3. - Les spécimens des espèces pêchées par les plaisanciers embarqués ou des pêcheurs sous-marins pêchant à partir d'un navire sont marquées dès la mise à bord, sauf pour les spécimens qui sont conservés vivants à bord avant d'être relâchés. Le marquage s'effectue, dans tous les cas, avant le débarquement. Pour les pêcheurs sous-marins pratiquant à partir du rivage, ce marquage doit intervenir dès la capture.

Art. 4. - Hormis l'opération de marquage, les spécimens pêchés doivent être conservés entiers jusqu'à leur débarquement, le marquage ne devant pas empêcher la mesure de la taille du poisson.

## ESPECES DEVANT ETRE MARQUEES:

Bar/loup, Bonite, Cabillaud, Corb, Denti, Daurade coryphène, Daurade royale, Espadon, Espadon voilier, Homard, Langouste, Lieu jaune, Lieu noir, Maigre, Makaire bleu, Maquereau, Marlin bleu, Pagre, Rascasse rouge, Sar commun, Sole, Tazard/job, Thon jaune, Voilier de l'atlantique.

# MODIFICATION DU PERMIS BATEAU ET UTILISATION DE LA VHF.

La VHF marine (fixe) peut désormais être utilisée dans les eaux nationales, sans l'obtention d'un certificat de radiotéléphoniste (CRR) à condition de posséder le permis mer.

Contrairement au téléphone mobile qui n'offre qu'une couverture limitée, la radio VHF marine reste la meilleure alliée du plaisancier pour garantir sa sécurité. Elle permet un accès direct et immédiat aux secours, en particulier au CROSS. Elle garantit la possibilité de recevoir une assistance rapide des navires sur zone. (La VHF portable est utilisable sans CRR).

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, le permis bateau pour les options « côtières » et « eaux intérieures » comporte 30 questions, dont 5 concernent l'utilisation de la VHF Marine.

Les modifications des conditions d'utilisation de la VHF marine ne changent pas le régime des licences liées à la possession de l'appareil. Par ailleurs, en dehors des eaux nationales, le CRR sera toujours exigé pour l'utilisation de la VHF.

# MOUILLAGES AUTOUR DE L'ILE DE RÉ...

Voilà ce qu'écrivait Mr Patrick Rousse le 15 mai 2010 :

« On observe une demande insatisfaite en terme de places à flots dans les ports de plaisance. L'accueil se fait dans les cinq ports et dans les mouillages (plus d'une dizaine de zones « organisées », dont trois seulement ont fait l'objet d'une autorisation.

La résorption des mouillages sauvages estimés entre 800 et 1000 bateaux, doit constituer un objectif fort. Cette réflexion devra se faire en tenant compte des autres activités partageant les mêmes espaces.

Cette fourchette de 800 à 1000 mouillages semble sensiblement sous-évaluée si l'on se reporte aux chiffres des comptages réalisés par l'URCAN entre 2004 et 2007.

Il est à noter que le bassin du Goisil à la Couarde ne faisait pas partie des mouillages comptés. Il semblerait donc plus raisonnable, compte tenu des régulations obtenues et du développement prévisible de la navigation de plaisance, de partir sur une base de 1 100 à 1 200 anneaux ».

Au vu de cette analyse objective, vous vous interrogerez certainement sur les raisons qui motivent les opposants à l'installation de zones de mouillages et surtout à l'extension et à l'équipement du port de Rivedoux!...

### À PROPOS DE LA DEMANDE D'EXTENSION DU PORT...

Voici deux images concernant notre port.

Sur l'image du haut, on peut voir en rouge la délimitation de la zone administrative actuelle dans laquelle la capacité d'amarrages est d'environ 150 bateaux. On peut y voir aussi l'espace réservé à la capitainerie ainsi que le parking prévu pour les usagers du port. Les réceptacles pour la collecte et le traitement des déchets portuaires sont également bien situés.

Sur l'image du bas, la zone administrative du port a été mise en superposition avec le port après extension, ainsi que la demande a été faite auprès du SCOT et afin de porter le nombre d'amarrages de cent cinquante à environ deux cents.

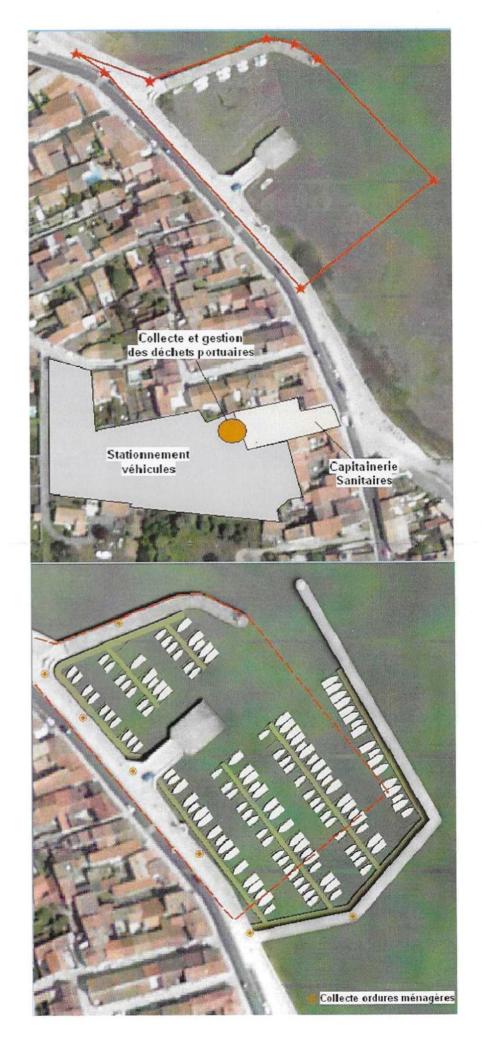
C'est cette extension que Mr Patrick Salez n'a pas hésité à qualifier « d'explosion », que le Préfet Masse a définie comme « excessive » et que le conseiller général du canton refuse obstinément sans pour autant en fournir ses raisons personnelles!

Si besoin était, cette image prouve clairement la grande modestie de cet agrandissement par rapport à l'étendue du port actuel!

Nos détracteurs ont-ils regardé l'étude de requalification de l'espace portuaire Rivedousais, laquelle est consultable en mairie par qui le souhaite?

La réponse est évidemment, NON!!!

Notons au passage que la digue présentée en délimitation Nord et Est, n'est pas une obligation absolue. En raison des problèmes d'envasement, il serait même souhaitable de lui préférer des pontons lourds dont l'efficacité est désormais prouvée!



# ÉCHO DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2011.

Avec déjà plus de 150 adhésions payées dont 6 nouveaux membres au jour même de notre AG, notre association souligne sa vigueur ainsi qu'une progression par rapport à la même époque l'an passé.

Avec 77 présents à l'AG 2011 contre 44 en 2010, avec également 54 pouvoirs valides, soit une représentation de 87% des adhérents à jour de leur cotisation au jour de notre assemblée, les adhérents soulignent d'autant leur intérêt pour le travail que le bureau accomplit pour eux tout au long de l'année.

Invité, le Commandant Reydant, chef du port de La Pallice. nous a présenté une vidéo démontrant la difficulté que les pilotes de navires de commerce pouvaient avoir par rapport à la navigation de plaisance.



Mettant l'accent sur le respect nécessaire des distances de sécurité obligatoires et de la vision très limitée des pilotes en raison du positionnement du poste de pilotage et de la hauteur de l'étrave, il a montré les dangers encourus quant aux risques de collision. Il a également souligné que la zone du port de commerce était interdite d'accès à la plaisance,

sauf avarie grave ou dangers divers telle une tempête par exemple. Pour précision, un cargo navigant à 4 nœuds, vitesse minimale pour manœuvrer, a besoin de trois fois sa longueur pour stopper!

Signaux sonores: Mr Reydant en souligne l'importance. Un coup: Virer à droite, deux coups à gauche et cinq coups, injonction de virer de bord! Il insiste: Toujours passer par l'arrière du navire de commerce en manœuvre, jamais par l'avant.

Renouvellement du tiers sortant.

Sortants: JP Ferrand, JY Selo, V Motte, et J Menanteau.

Ne sont plus candidats: Menanteau et Selo.

Candidats : JP Ferrand, V Motte, Daniel Gervier et Claude Victor. Ils sont élus à l'unanimité.

Présentation des comptes par le trésorier, validés préalablement par JP Ferrand et B Ménier.

Le solde positif pour l'année comptable allant du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2011 est de 80 €. Le total des avoirs cumulés est de 8174,08 €. Soumis à approbation, le bilan comptable est approuvé à l'unanimité. Le président précise que la cotisation annuelle n'a pas été augmentée depuis la création de l'association en 2003. Le bon état des finances est lié à la rigueur que l'APPRP s'impose et à l'excellente tenue des comptes par les trésoriers successifs.

Afin de mieux nous signaler, nous avons décidé de créer un autocollant à apposer sur nos bateaux et véhicules. Il sera distribué gratuitement à tous les adhérents.

Plusieurs courriers de votre président ont été adressés à la mairie.

-Demande d'un local permanent pour l'APPRP. En attendant la création de la capitainerie du port, nous aurons peut-être un bureau permanent dans la future maison des associations.



-Demande d'un dragage du port et du chenal. Les responsables départementaux concernés ont été invités par le Maire à établir un programme en ce sens. (Dragage, subventions, dégagement des gravats...) Si tout va bien, nous pouvons espérer ce dragage durant 2012. Il a été demandé que les cailloux visibles dans la zone des filières soient immédiatement enlevés.

-Demande, en attendant l'issue du SCOT, que le port soit équipé de pontons aussitôt le dragage effectué, tout au moins dans la partie située entre la digue et la cale, ce qui permettrait d'y loger immédiatement 60 bateaux. Sept entreprises ont été contactées sur le plan tarifaire.

-Demande d'une meilleure surveillance du port par l'installation d'une caméra, ainsi que la suppression de la baignade. Nous déplorons chroniquement des dégradations des bateaux par quelques individus irrespectueux des bases les plus élémentaires du respect des biens d'autrui. La baignade est désormais interdite et la surveillance sera renforcée.

-Demande que les feux d'artifices inopinés soient décalés sur les plages afin que les bateaux ne subissent plus de dommages liés aux retombées d'étincelles. La police municipale veillera.

Compte tenu de la détermination de la municipalité pour que notre port évolue favorablement, l'ensemble de ces demandes pourraient aboutir rapidement.

- \* Le président a tenu à remercier les quatre sponsors qui nous aident à financer en partie notre bulletin semestriel. Grâce à eux, le bulletin de fin 2010 a coûté 50 € seulement à l'association.
- \* Mésententes entre les Kitsurfeurs et les poseurs de fîlets à pied, devant le Pas de la Fontaine (Courrier de Guy Keller). L'avis général est que la mer doit se partager équitablement et que personne ne doit se prévaloir au détriment des autres.

Le président souligne que la pose des filets est une activité ancestrale et qu'il est de bon aloi qu'elle se perpétue. Nous savons que les piquets métalliques plantés à chaque extrémité des dits filets sont invisibles à marée haute et qu'il n'y a pas de balisage flottant. Ces piquets représentent un danger pour tous les pratiquants de sports nautiques, y compris les baigneurs. La solution émise serait de les remplacer par des gueuses et des bouées visibles à marée haute. L'APPRP étant incompétente pour trancher le litige, la solution finale revient aux intéressés de part et d'autre.

Le président fait part de l'article de presse de Patrick Salez condamnant la demande d'extension de la zone du port auprès du SCOT et de la réponse explicite qu'il a rédigée. Prié de venir s'expliquer à notre AG, Mr Salez s'est présenté. Ses explications qui n'ont convaincu personne ont plutôt eu pour effet de soulever un vent de contestation à son encontre, d'autant que notre Maire, bien présent et déterminé, s'est également chargé de rectifier ses propos.

Le président a considéré publiquement la prise de position de Mr Salez comme intellectuellement malhonnête, du fait que ce dernier n'avait pas même consulté l'étude de requalification du port, laquelle est particulièrement claire et explicite.

C'est aux environs de 12h15 que notre assemblée s'est terminée par un apéritif offert à tous les participants par l'association.



Une quarantaine d'entre nous ont ensuite partagé un excellent repas au restaurant Les Grenettes où la chorale Ré-Sonnance nous a régalé par son talent, pratiquement deux heures durant.



De l'avis général, les absents ont bien eu tort !

### **EXPRESSIONS**

### A fond de cale...

Cette expression employée en terme de conduite automobile par exemple, action qui consiste à conduire d'une manière déraisonnable et à la vitesse maximale de son véhicule. est en réalité le terme représentant la partie la plus profonde de la coque d'un bateau. À l'époque de la marine à voile, la prison du bord était située au fond de la cale commandement le et consistait à l'enfermement d'un prisonnier du bord était : « Qu'on le mette à fond de cale ! »

Contrairement à l'histoire de la conduite sur route, ce n'est pas pour autant que l'intéressé était pressé de s'y rendre, car et nous le savons bien, l'automobile n'a rien à y voir, du fait qu'elle est apparue bien plus tard!...



### Prendre une bitture...

Contrairement à certaines idées reçues, il s'agit non pas d'un empilement de gorgeons alcoolisés lors d'une soirée débridée, mais d'une expression marine dont voici la teneur de manière claire et simplifiée :

« Quand on mouille sur câblot, par exemple pour embosser sur une ancre de détroit ou lorsque la ligne de mouillage ne comporte pas d'installation permettant de filer automatiquement la chaîne, il faut que la touée qui va filer en bande au moment où on laisse

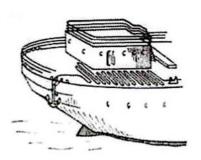
### MARINES...

tomber l'ancre, soit bien claire, d'une longueur supérieure à la hauteur du fond et suffisante pour permettre ensuite d'étaler. On disposera donc à l'avance cette portion de chaîne ou de » câblot. appelé bitture, en la lovant à longs plets dans un endroit dégagé du pont. Prendre alors un tour de bitte de manière à être en mesure. après avoir mouillé, de filer la trouée définitive. L'ancre, suivant son poids, est posée à plat-pont ou suspendue à une cravate que l'on passe autour d'un rouleau de chaumard.»

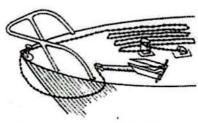
Vous constaterez vous-même la simplicité de la manœuvre qui consiste à préparer convenablement la ligne de mouillage de votre navire afin de ne pas avoir de difficultés à la jeter le moment venu.

Sur le plan pratique, rappelons que la bonne longueur pour un mouillage, doit être d'environ trois fois la hauteur du fond!

Pour ma part et au vu des explications données, je me réjouis que la marine se soit modernisée tant sur le plan technique que pour son vocabulaire!...



Bitture sur un câble d'ancre de détroit.



Bitture sur une chaîne d'ancre de petit bâtiment.

### Embabouiner...

Ce terme n'a aucun rapport avec la famille des simiens dont les babouins dépendent. En réalité, cela concerne uniquement une situation par rapport à une navigation particulière, à savoir : Un navire embabouiné est sensé être engagé dans une mer parsemée de dangers. D'autre part, même si en terme argotique un babouin serait un visage disgracieux, cela n'a rien à voir avec un lifting raté par exemple! (C'est d'un goût...).

Conclusions: Quelle que soit la situation, dans votre intérêt, ne vous laissez pas embabouiner!...



### Faire boire le mou...

Rien à voir avec un copain lymphatique invité à déguster le vin nouveau de votre cru au sortir du pressoir lors des vendanges, d'abord parce que c'est un copain et parce que le précieux liquide s'écrit « mout ». Il s'agit d'une expression de voilerie qui consiste déterminer l'excédent longueur d'un pan de voile devant être cousu sur un autre pan de longueur donnée. Cette mesure a pour but, soit de compenser des élasticités différentes soit rendre plus lâche une certaine surface. On s'en sort bien, non?





Sympathisants ou plaisanciers, rejoignez notre association! Pour adhérer à l'APPRP, (Association de la Plaisance et du Port de Rivedoux-Plage), il vous suffit de nous faire parvenir vos coordonnées grâce au bordereau ci-dessous et d'y joindre 20 € seulement. Ainsi, vous viendrez renforcer notre action, laquelle consiste à défendre les intérêts la plaisance, de promouvoir l'installation de zones de mouillage et l'équipement du port de Rivedoux.

BORDEREAU D'ADHESION.	Avec la carte d'a	dhérent : Remises sur achat chez certains commerçants
Merci d'écrire très lisiblement. Joindre un chèque de 20 € et une enveloppe à votre adresse SVP.		
Envoyer le tout à APPRP, 269 rue des Acacias 17940 RIVEDOUX PLAGE.		
NomPrénoms		Adresse
		Code postal
Ville	Tel	Mobile
Adresse internet (pour recevoir info lois et autres).  Autres infos.		

#### CONNAISSEZ-VOUS RÉ-SONANCE ?

Créé en octobre 2006, composé de 25 matelots répartis en quatre pupitres (alto, soprano, ténor et basse), accompagné de quelques instruments (piano, guitare, violon, saxophone, banjo, harmonica), ce groupe Rivedousais est dirigé par le maître d'équipage/chef de cœur Sophie LAZE. Musicienne et chanteuse lyrique professionnelle, elle réalise de nombreux arrangements de chansons qui deviennent sous sa baguette des œuvre originales.

Ré-sonance, c'est une invitation à un tour du monde en chansons. Ce sont les chants de marins, de mer et d'escales qui illustrent le talent de cette bande de joyeux drilles dont le plaisir est de nous régaler de leur art auquel ils font honneur.

Pour peu que vous les y invitiez, ils vous entonneront avec classe et brio un large programme de chants patriotiques lors de cérémonies officielles par exemple et pour vos fêtes de fin d'années, ce sont des chants de Noël qu'il vous interprèteront.

Si vous ne les connaissez pas, invitez les, ils deviendront rapidement de bons amis!



http://www.groupevocalre-sonance.fr



Chers adhérents: Lors de l'assemblée générale, les participants ont approuvé l'élaboration d'un autocollant à apposer sur nos véhicules et bateaux, afin de mieux souligner notre appartenance à l'APPRP. Voici donc et en avant première, l'autocollant que chaque adhérent 2011 recevra prochainement en double exemplaire à son domicile.



